Commune Hautefort
Conseil Municipal du 28 septembre 2026
2026-061

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Votants	13
absents	03
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt six
Le 28 Septembre à 18h30
Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **14 Septembre 2026**

PRESENTS : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie, TOURNAIRE Florent, FORT Sylvette, VIEILLEFOSSE Vincent, GODEY Christelle, PORTES Patrick, RIPAULT Catherine, RIGAUD François, GOURVENNEC Stéphane, POLLET Maxime, MULLER Bénédicte

ABSENTS : BRU Thierry, ROUACH Anne-Marie, MAILLY Caroline

PROCURATIONS : BRU Thierry à REBEYROL Elodie

SECRETAIRE DE SEANCE : REBEYROL Elodie

OBJET : Proposition de résiliation convention d'occupation précaire entre la Commune et l'association 'Le Chevalier au Lion'

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2019-125 du 18/11/2019 validant la location du sous-sol de l'ancien hospice à l'Association Le Chevalier au lion,
Vu la délibération n° 2024-088 du 02 décembre 2024 validant la proposition d'une nouvelle muséographie dans l'Hôtel Dieu ;
Vu la délibération n° 2025-033 du 20 mars 2025 pour l'appel à projet 'Valorisation de Sites Patrimoniaux' proposé par la Région Nouvelle Aquitaine et validant la demande de subvention au titre des « Etudes préalables pour les opérations globales de valorisation de sites patrimoniaux » ;
Vu la délibération n°2025-070 du 29 septembre 2025 validant le choix du prestataire pour la nouvelle charte graphique de l'Hôtel-Dieu
Vu la délibération n°2026-009 du 16 février 2026 validant des nouvelles dénominations et des chartes graphiques de l'Hôtel-Dieu, du musée et des logis.

Considérant qu'il est indispensable pour la réalisation de ce projet d'intérêt général d'assurer la maîtrise d'usage globale de l'ensemble des volumes bâtis de l'Hôtel-Dieu ;
Considérant la nécessité de libérer le sous-sol mis à disposition de l'association *Le Chevalier au lion*, actuellement occupé par ses biens meubles ;
Considérant l'accord formel en date du 08 septembre 2026 de Monsieur Jean-Pierre GRAINDORGE pour acter cette libération à compter de la signature de la convention ;
Considérant qu'il convient de formaliser les droits et devoirs de chaque partie à travers une convention dédiée, garantissant à l'association un délai courant jusqu'au **31 décembre 2026** pour évacuer ses locaux ;

Sur rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention de résiliation amiable du titre d'occupation précaire du sous-sol de l'ancien hospice, à intervenir entre la Commune de Hautefort et l'Association *Le Chevalier au lion*, fixant la date d'effet de la libération à la signature de la convention et au plus tard au **31 décembre 2026** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de résiliation ainsi que tout document s'y rapportant ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à l'association.

➢ **Adopté à l'unanimité**

HAUTEFORT le 28/09/2026
LE MAIRE, Jean Louis PUJOLS

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20260928-2026-061-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 02/10/2026

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.